

Les retraites vont être revalorisées de 0,8% en octobre.

Les pensions complémentaires, gérées par les partenaires sociaux, n'augmenteront pas en novembre.

L'heure du dégel sonne pour les pensions. Selon nos informations, au 1^{er} octobre, le montant de la pension de retraite de base va augmenter de 0,8 % au sein des régimes alignés - le régime général des salariés du privé, le RSI des indépendants, la MSA des agriculteurs. Un coup de pouce qui intervient après 3 années de vaches maigres.

Pourquoi cette décision? Depuis 2016, la revalorisation des pensions ne dépend plus de prévisions d'inflation. Elle est indexée sur l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation hors tabac constatée sur douze mois, d'août à juillet. Le gouvernement est toutefois libre d'accorder des revalorisations exceptionnelles ou au contraire de renoncer à une hausse pour faire des économies.

La revalorisation d'octobre s'écartera peu des prévisions. La Commission des comptes de la Sécurité sociale anticipait en juillet une revalorisation de 0,9 %, avec 128,5 milliards d'euros de pensions servies dans ces trois régimes en 2017.

Zéro hausse pour la pension complémentaire

Ces dernières années, les retraités n'ont pas été à la fête. En 2016, l'inflation a été trop faible pour qu'ils bénéficient d'une revalorisation; en 2015, ils n'ont eu droit qu'à un maigre +0,1 %; en 2014, l'exécutif a décidé de geler les pensions pour faire des économies.

Le faste des belles années n'est toutefois pas encore revenu pour les salariés du privé, qui cotisent à l'Agirc-Arrco. Alors que leur date de revalorisation a été décalée en novembre, leur retraite complémentaire n'augmentera toujours pas en 2017. Car les partenaires sociaux ont décidé en octobre 2015, pour redresser les comptes de ce régime, de poursuivre la «sous-indexation» des pensions un point en dessous de l'inflation constatée, pendant trois ans. Et cela, en période d'atonie des prix. Du coup, depuis 2013 les retraites complémentaires n'ont pas augmenté.

Forte hausse à prévoir du minimum vieillesse

Les retraités les plus modestes doivent quant à eux attendre le mois d'avril pour la revalorisation de leur minimum vieillesse ou ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées). Elle est également indexée sur l'inflation constatée, de février à janvier. En avril 2017, son montant a augmenté de 0,3 %, à 803 euros pour une personne seule, et à 1.247 euros pour un couple.

En 2018, le minimum vieillesse pourrait faire un bond. Emmanuel Macron a promis de le porter à 900 euros durant son quinquennat. Le premier palier de hausse surviendra l'année prochaine et sera élevé. Ce geste permettra d'adoucir le sort des populations les plus fragiles, alors que le chef de l'Etat mène une politique de redistribution du pouvoir d'achat des retraités vers les actifs.